

La langue d'un évêque du IV^e siècle : Pacien de Barcelone¹

Définir la langue d'un auteur n'est pas tâche aisée, et quand il s'agit de Pacien de Barcelone, la difficulté est plus grande encore. Le premier obstacle auquel on se heurte est l'absence d'études préalables vraiment sûres. Les éditeurs des siècles passés ont parfois annoté le texte, mais sans s'intéresser en priorité à sa forme². Il faut attendre le début du XX^e siècle pour que paraissent deux brèves dissertations, l'une consacrée aux clausules³, l'autre, d'A. Gruber, contenant des listes hétéroclites de mots et de faits grammaticaux, souvent mal interprétés⁴. Parmi les travaux publiés depuis sur Pacien, aucun ne concerne la langue de cet auteur, à l'exception d'analyses portant sur la composition rythmique de la phrase⁵. Comme le voulait l'époque où il a composé sa dissertation, Gruber s'est intéressé à ce qui, dans l'œuvre de Pacien, lui semblait contrevenir à la "latinité", s'écarter des normes classiques, et préfigurer en quelque sorte l'usage des langues romanes. Lui emboitant le pas, l'éditeur de 1958, L. Rubio, parle des "romanismes" et même des "catalanisms" de la langue de Pacien⁶. Cette méthode est contestable, car elle repose sur l'hypothèse d'une décadence de la langue, survivance tenace de l'idée de décadence de

1. L'origine de cette étude est une communication que nous avons présentée au colloque organisé par l'Institut des Sources Chrétiennes sur Pacien de Barcelone (Lyon, 29-30 octobre 1996).

2. Ainsi, les éditions de V. Noguera (1780) et de Ph. H. Peyrot (1896).

3. R. KAUER, «Studien zu Pacianus», *Zweiter Jahresbericht des k. k. Staats-Gymnasiums im XIII. Bezirke in Wien*, Wien, 1902, p. 1-47.

4. A. GRUBER, *Studien zu Pacianus von Barcelona*, Dissertation zur Erlangung der Doktorwürde der hohen philosophischen Fakultät der kgl. Ludwig-Maximilians-Universität zu München, München, 1901, p. 41-60.

5. Voir notamment les travaux d'A. ANGLADA et de ses disciples, signalés plus bas, n. 64. Est parue récemment une étude sur les emplois de *cum* (voir plus bas, n. 22).

6. SAN PACIANO, *Obras*, Edición crítica y traducción por L. RUBIO FERNÁNDEZ (Biblioteca de Autores Barceloneses), Barcelona, 1958, p. 36.

l'Empire romain et de la civilisation romaine qui a prévalu durant plusieurs siècles et dont les modernes ont encore du mal à se déprendre⁷.

Plus que pour d'autres auteurs, ce qui fait encore obstacle à qui veut étudier la langue de Pacien, c'est l'état de la tradition manuscrite. Il n'existe en fait qu'un manuscrit, assorti de deux copies. Faute de pouvoir le confronter à d'autres témoins, appartenant à d'autres branches de la tradition, il est difficile de savoir si tel passage, visiblement corrompu, remonte à l'auteur lui-même, et interdit de tirer de ce passage, pour l'attribuer à Pacien, telle incorrection, telle tournure rare, telle expression inhabituelle. Inversement, et toujours pour la même raison, nous sommes en droit de nous demander si le texte transmis par l'unique manuscrit n'a pas été parfois corrigé, au cours de sa transmission, par un scribe épris de classicisme et connaissant bien sa grammaire, et par conséquent si ce qui apparaît comme un trait classique de la langue de Pacien n'est pas à attribuer plutôt à ses copistes.

Par bonheur, le lecteur de Pacien n'a cure de ces préjugés sur la langue ou de ces préoccupations érudites. D'emblée, il est conquis par les qualités littéraires de l'évêque de Barcelone. Saint Jérôme avait déjà apprécié la pureté de son éloquence⁸, et ses éditeurs successifs n'ont cessé de la vanter. À la fin du siècle dernier, Ph. H. Peyrot écrivait en tête de son édition : «Pacien écrit non sans distinction et talent ; son style est raffiné et aisé ; son énoncé est clair et agréable» ; et il ajoutait, ce qui ne saurait surprendre sous la plume d'un érudit de la fin du XIX^e siècle : «sa latinité, pour un homme de ce temps-là, est tout à fait estimable⁹». Dans la toute récente édition parue dans la collection «Sources Chrétiennes», C. Granado a consacré un chapitre de son Introduction à la culture classique de l'évêque écrivain¹⁰.

C'est pourquoi, plutôt que de nous attacher à détecter les écarts de la langue de Pacien par rapport à la langue classique, et de porter ainsi sur elle un jugement négatif, nous nous sommes proposé une autre approche, plus positive et dégagée – du moins l'espérons-nous –, des a priori sur la "latinité" d'un auteur. En nous appuyant sur des exemples précis, nous avons essayé de comprendre comment l'éloquence de Pacien avait pu convaincre et séduire les chrétiens de la communauté de Barcelone, et son écriture être appréciée des lecteurs de tous les temps.

7. Voir H.-I. MARROU, *Décadence romaine ou antiquité tardive ? III^e-IV^e siècle*, Paris, 1977 (Points Histoire, 29).

8. HIER., *De uir. ill.*, 106 : «Pacianus [...] castigatae eloquentiae et tam uita quam sermone clarus».

9. *Paciani Barcelonensis episcopi opuscula*, ed. Ph. H. Peyrot, Zwollae, 1896, p. VI : «Scribit Pacianus haud sine elegantia neque ingenio ; ratio scribendi est polita et expedita, narratio clara et iucunda, latinitas ut homini illius aetatis ualde probabilis.» C'est nous qui soulignons la restriction apportée par Peyrot à son propre éloge, restriction bien caractéristique d'une époque où l'idée d'une décadence romaine est universellement répandue.

10. PACIEN DE BARCELONE, *Écrits*, Introduction, texte critique, commentaire et index par C. GRANADO, Traduction par Ch. ÉPITALON et M. LESTIENNE (Sources Chrétiennes, 410), Paris, 1995, p. 49-58.

I. – L'HÉRITAGE CLASSIQUE DANS LA LANGUE DE PACIEN

Personne ne met en doute la culture classique de Pacien. Peut-être connaissait-il le grec¹¹. Les citations et réminiscences des grands auteurs latins abondent dans son œuvre : souvenirs scolaires – il le dit lui-même –, mais sans doute aussi emprunts directs et indirects¹². Sa façon de commenter l'Écriture laisse çà et là entrevoir la pratique du *grammaticus*¹³, et il a acquis chez le rhéteur une maîtrise incomparable du verbe. Il écrit une langue châtiée, dans la tradition de modèles classiques enseignés à l'école.

Bien entendu, il n'échappe pas à l'usage de son temps, caractérisé par le foisonnement du vocabulaire et une plus grande liberté de la syntaxe, selon une tendance qui s'est affirmée dès le II^e siècle. Il serait fastidieux de relever, dans ses œuvres, tous les termes qui ne sont pas attestés dans la langue classique ou qui se sont enrichis de nouvelles acceptions. Chez lui, on noterait sans peine une complaisance, déjà évidente chez Apulée et Aulu-Gelle, pour les substantifs en *-tio* ou *-tas*, les mots féminins en *-trix*¹⁴, les adjectifs en *-bilis*. Quelques néologismes sont portés à son crédit : de fait, l'adjectif *inobsecrabilis* "inexorable" n'est attesté nulle part ailleurs¹⁵. Parmi les adverbes qu'il utilise entrent des syntagmes prépositionnels qui se sont figés : *ad plenum*, *ad cumulum*, *ex abundantia*, *e contrario*¹⁶. Quelques flottements – dont la langue classique serait sans doute exempte – peuvent être observés dans l'emploi des démonstratifs¹⁷, quelques ambiguïtés dans la détermination de la voix ver-

11. U. DOMINGUEZ DEL VAL, «El helenismo de los escritores cristianos españoles en los siete primeros siglos», *La Ciudad de Dios*, 181, 1968 (Homenaje al P. Angel C. Vega), p. 473-474.

12. PACIAN., *Epist.* 2, 4, 2 (à propos d'un vers de Virgile qu'il a utilisé) : «Et tamen ego a paruulo didiceram : quid mirum si in ea incidi quae sciebam ?» A. GRUBER, *Studien ... (op. cit. supra*, n. 4), p. 8, pense que Pacien ne connaissait pas moins bien Virgile que ne le connaissaient Prudence et Juvençus. J. MADDOZ, «Citas y reminiscencias clásicas en los Padres españoles», *Sacris Erudiri*, 5, 1953, p. 122-123, penche plutôt pour des emprunts de seconde main.

13. PACIAN., *Tract.*, 15, 5 ; 17, 4-5. Dans la citation scripturaire qu'il vient de faire, l'évêque choisit un terme qu'il explique en détail, ou sur lequel il fait reposer son commentaire.

14. PACIAN., *Epist.* 2, 8, 2 : «omnis humilitas innocentia est, etiam illa *debitrix*, etiam illa *peccatrix*.

15. PACIAN., *Epist.* 1, 5, 3. Seule attestation d'après le *Thesaurus Linguae Latinae* et le corpus de textes du *Cetedoc Library of Christian Latin Texts (CLCLT)*, version 2, 1994.

16. PACIAN., *Tract.* 11, 3 : «*ad plenum dicta definiens*» (cf. *Paen.* 8, 2) ; *Paen.* 10, 5 : «*quae congregamus ad cumulum*» ; *Epist.* 2, 8, 4 : «*respondebo ad singula ex abundantia*» ; *et passim*.

17. PACIAN., *Tract.* 9, 5 : «*Quid mirum ? Docebat apostolus quod essemus noui, ut nemo peccaret ; sequebatur tamen, ut qui peccauerat, paeniteret. Hic integer uiueret, ille curatus ; innocens coronam subiret, paenitens ueniam ; ille praemium acciperet, iste medicinam. Nous ne voyons pas comment expliquer, si ce n'est par le souci de *uariatio*, la reprise de l'opposition *hic ... ille*, tout à fait courante, par l'opposition moins attendue *ille ... iste*.*

bale¹⁸. Pas plus que ses contemporains, Pacien n'hésite ni devant la construction *oportet ut*, au lieu de l'asyndète¹⁹, ni devant *etsi* et le subjonctif²⁰. Il lui échappe même un *necessarium est* construit avec l'ablatif, par analogie avec *opus est*²¹. On assiste chez lui, comme chez les auteurs tardifs, à un certain développement du tour prépositionnel au détriment de la construction casuelle²² – encore que l'inverse se produise également –, ainsi qu'à l'extension des emplois de la préposition *de*²³.

On pourrait sans peine allonger cette liste. Mais nous voudrions plutôt montrer que, malgré les écarts de sa langue par rapport au bon usage, Pacien manifeste le plus grand souci de la correction, se montre réservé dans l'usage des "nouveau-tés" grammaticales, connaît les subtilités de la langue classique et les met à profit, reproduit les modèles rhétoriques légués par les anciens.

Quelques formes barbares ont été relevées dans son œuvre : un futur *periet* au lieu de *peribit* ; un futur *habeam* ou *deleam*, au lieu de *habebo* et *delebo*. Mais en réalité, elles figurent toutes les trois dans des textes scripturaires cités, et Pacien se garde bien de les reproduire dans le commentaire qu'il propose de ces textes²⁴. Mieux encore, il lui arrive de reprendre une citation scripturaire pour l'expliquer, mais en effaçant l'incorrection qu'elle présentait au regard de la norme. Ainsi, il paraphrase en une finale introduite régulièrement par *ne* la finale introduite fautivement par *ut non* dans le texte scripturaire :

18. PACIAN., *Paen.* 3, 1 : «*indiscreta paenitendi lege*» ; *indiscreta* est pris ici avec un sens actif qui n'a rien de classique. Seuls les auteurs tardifs emploient ce participe avec une valeur active, et très peu avec le sens de "qui ne fait pas de discrimination" (cf. CYPR., *De bono pat.*, 4, CCL 3A, l. 54). En *Paen.* 10, 1, le manuscrit *R*, avant correction, donne la forme déponente *admouebor*, pour *admouebo*, mais l'attestation est insuffisante pour qu'on puisse ajouter cette forme à celles, déjà connues, de déponents créés à l'époque tardive.

19. PACIAN., *Epist.* 1, 2, 2 : «*oportet ut de tuo profiteare simplicius*».

20. PACIAN., *Tract.* 1, 5 : «*etsi contra clamet apostolus*». En revanche, l'indicatif est utilisé au début de l'exorde, particulièrement soigné, du traité sur la pénitence (*Paen.* 1, 1).

21. PACIAN., *Epist.* 1, 2, 2 : «*docili praesentia necessarium est*». Le manuel de grammaire latine de LEUMANN-HOFMANN-SZANTYR, t. 2, 1965, p. 124, signale cette construction comme rarissime.

22. On trouvera des exemples, à propos de la préposition *cum*, dans M. C. GARCIA ORTOLA, «Preposición *cum* en Paciano de Barcelona», *Actas del I Simposio de latin cristiano*, Ed. y Prólogo de José Oroz Reta (Bibliotheca Salmanticensis, 130), Salamanca : Universidad Pontificia, 1990, p. 271-278. L'auteur signale notamment l'expression *cum mala conscientia* (*Paen.* 6, 2), là où l'on attendrait l'ablatif seul.

23. PACIAN., *Paen.* 10, 1 : «*admouebo adhuc ignes de cauterio apostolico*» ; *Bapt.* 3, 1 : «*de potestate peccati purum et innocentem*» (l'adjectif *purus* se construit d'ordinaire avec l'ablatif seul ou précédé de *ab*) ; *Epist.* 1, 1, 1 : «*quae uos causa potissimum de unitate corporis nostri soluisset*» (la préposition *ex* est usuelle avec *soluere*) ; etc.

24. PACIAN., *Paen.* 6, 3 (citation de *Lev.* 7, 20 ; on observera que, dans le commentaire de la citation en 6, 4, figure la forme tout à fait régulière de subjonctif présent, *pereant*) ; *Epist.* 2, 7, 7 (citation de *1Cor.* 13, 2-3, où *habeam* pourrait aussi bien être interprété comme un subjonctif présent) ; *Paen.* 5, 1 (citation de *Ex.* 32, 33). Ces formes sont signalées par A. GRUBER, *Studien ... (op. cit. supra, n. 4)*, p. 49.

«Cum iudicamur, inquit, a Domino corripimur, *ut non* cum hoc mundo damnemur.» Laetare, peccator, si in hoc saeculo aut morte interciperis aut languore consumeris, *ne* puniaris post saeculum²⁵.»

Il intervient parfois tandis qu'il cite l'Écriture, pour rectifier un terme qui lui semble peu approprié et proposer le mot juste et autorisé. Ainsi il corrige l'indéfini *aliquis* en *quicumque*, plus précis²⁶, ou encore il reprend par *uidebatur* "il était vu", le passif *habebatur*, peu recommandé et tardif comme substitut d'*erat*, "il était"²⁷:

«Donec enim lex poneretur, peccatum in mundo non habebatur», hoc est non uidebatur ; ad legis aduentum reuixit ; apertum est enim ut uideretur²⁸.»

Lorsqu'ils ont relevé des "romanismes" chez Pacien, A. Gruber et, à sa suite, L. Rubio ont été victimes de leurs préjugés. Ou bien ils n'ont pas vu que la hardiesse de la construction signalait une dépendance scripturaire consciente – c'est le cas de «hanc uenit saluam facere», écrit à propos du Christ²⁹ –, ou

25. PACIAN., *Paen.* 7, 4-5. La subordonnée finale «*ut non* cum hoc mundo damnemur» du texte paulinien est paraphrasée par «*ne* puniaris post saeculum».

26. PACIAN., *Epist.* 1, 5, 10 : «"Si quis praeuentus fueris in aliquo delicto", id est quocumque, "uos qui [...]».

27. Le passif d'*habere* se rencontre dans la langue tardive à côté du classique *se habere* (*res sic se habet*), avec une valeur sensiblement équivalente de celle du verbe *esse*.

28. PACIAN., *Bapt.* 2, 2 : «"Jusqu'à l'établissement de la Loi, le péché ne se trouvait pas dans le monde" (*Rom.* 5, 13), c'est-à-dire qu'on ne le voyait pas ; à la venue de la Loi il reprit vie ; il fut en effet manifesté, pour qu'on le vît.» À vrai dire, la reprise de *non habebatur* par *non uidebatur* n'est pas dictée à Pacien par le seul souci de la correction grammaticale. La version qu'il donne ici du verset *Rom.* 5, 13, est inattendue et inacceptable sans une glose immédiate : comment affirmer en effet qu'avant la Loi il n'y avait pas de péché dans le monde ? En réalité, le texte de Paul ne comporte aucune négation (la Vulgate traduit fidèlement : «usque ad legem enim peccatum erat in mundo»), si ce n'est dans la seconde partie du verset («peccatum autem non imputatur cum lex non esset»). Pacien se rattacherait-il à une tradition qui aurait contaminé les deux parties du verset, ou mieux encore qui aurait contaminé *Rom.* 5, 13 et *Rom.* 7, notamment 7, 9 (Vulgate : «cum uenisset mandatum peccatum reuixit») ? Le souvenir de *Rom.* 7, 9, affleure en effet dans la phrase de Pacien. D'une telle tradition, nous n'avons trouvé aucune trace chez les auteurs pris en compte dans les volumes actuellement parus de *Biblia Patristica*, non plus que chez Augustin (aucune mention dans B. DELAROCHE, *Saint Augustin lecteur et interprète de saint Paul* [«Études Augustiniennes», Série «Antiquité», 146], Paris, 1996). J. CAMPOS, «La "Epístola Ad Romanos" en los escritores Hispanos», *Helmantica*, 15, 1964, p. 171, constate que les variantes de Pacien, pour *Rom.* 5, 13, sont totalement isolées ; il ne voit pas l'origine d'un texte aussi étrange, pourtant présenté par l'évêque de Barcelone, sans ambiguïté aucune, comme une citation littérale. Contrairement à ce que le titre de l'étude laisserait attendre, la question n'est même pas effleurée dans J. M. NUÑEZ-MORENO, «Il "De baptismo" di Paciano di Barcelona. Un modello di esegesi biblica nella catechesi ispana del secolo IV», dans *Esegesi e catechesi nei Padri (secc. IV-VII)*, Convegno di studio e aggiornamento (Facoltà di Lettere cristiane e classiche della Pontificia Università Salesiana, 25-27 marzo 1993), a cura di S. FELICI, Roma, 1994, p. 93-119.

29. PACIAN., *Bapt.* 6, 1 ; *Tract.* 14, 1 (signalé par A. GRUBER, *Studien ...* [*op. cit. supra*, n. 4], p. 52). La construction *uenire* + infinitif de but, évitée par Cicéron, mais attestée depuis les origines, est celle du verset *Luc* 19, 10, dont dépend visiblement Pacien : «Venit Filius

bien encore ils ont donné de certaines constructions utilisées par Pacien une analyse à notre avis erronée. C'est ainsi, par exemple, qu'ils ont identifié un *habet* placé en tête de phrase comme la forme impersonnelle préromane qui est à l'origine du français *il y a* et de l'espagnol *hay*.

Voulant montrer au pécheur qu'il doit se comporter comme le malade qui accepte de montrer au médecin, dans l'espoir d'une guérison, les parties intimes de son corps et d'en subir l'ablation, Pacien s'exclame :

«Et offerenti manus Domino uulnera male tecta subducat ? Et habet aliquid quod in illo erubescat, qui Dominum laesit³⁰?»

Dans un passage aussi raffiné que le long développement imagé auquel appartient cette phrase, il nous paraît évident que Pacien a eu recours à des constructions et des procédés classiques plutôt qu'à des "préromanismes". Il a utilisé le tour *habeo quod*, suivi du subjonctif, que l'on trouve chez les bons auteurs avec le sens d'"avoir une raison de"³¹. La fonction de sujet est assumée par la relative «qui Dominum laesit». Pour rendre l'argumentation plus véhémement et convaincante, le verbe est placé en tête et la relative rejetée en fin de phrase, comme il arrive souvent chez Cicéron³². Le sens n'est pas : «Y a-t-il quelque chose dont puisse rougir celui qui a offensé le Seigneur ?»³³, mais bien : «A-t-il donc une raison d'en rougir (c'est-à-dire de rougir de montrer ses blessures, de les confesser), celui qui a offensé le Seigneur ?»

En fait, Pacien utilise les constructions nouvelles avec discrétion. Deux exemples illustreront notre propos. Pour les temps du perfectum, on le sait, les formes dites "surcomposées" (*templum aedificatum fuit*, au lieu de *aedificatum est*), réservées par l'usage classique à des emplois bien définis, sont entrées massivement dans la langue à l'époque tardive. On en compte un grand nombre chez Cyprien, un bon siècle plus tôt. Les citations scripturaires de Pacien en

hominis quaerere et saluum facere quod perierat». Sauf erreur de notre part, elle n'est pas utilisée ailleurs dans l'œuvre de Pacien.

30. PACIAN., *Paen.* 8, 4. Voir A. GRUBER, *Studien ... (op. cit. supra, n. 4)*, p. 46, et l'édition de L. Rubio (*op. cit. supra, n. 6*), p. 36. A. Gruber relève encore, chez Pacien, un emploi de *habere* qui lui semble nouveau : «*quae fides uerior habeat non tacebo*» (*Epist.* 2, 8, 4). En réalité *habeat* n'est pas ici l'équivalent de *sit*, et *quae* n'est pas l'attribut de *fides*, comme il l'interprète («je ne tairai pas quelle est la vraie foi»), mais *quae* est un accusatif neutre pluriel, complément de *habeat* avec son sens plein habituel («je ne tairai pas ce que comporte la vraie foi»).

31. Cic., *De senect.*, 13 (dans la bouche de Gorgias, âgé de cent sept ans) : «*nihil habeo quod accusem senectutem*» ; *De fin.*, 1, 62 (à propos de la douleur qui ne peut entamer le bonheur du sage) : «[...] ut non plus habeat sapiens quod gaudeat quam quod angatur».

32. Cic., *Catil.*, 2, 18 : «Errant qui istas (= possessiones) a Catilina exspectant» ; *Philip.*, 2, 86 : «omnes fateantur iure interfectum esse qui abiecerit».

33. C'est la traduction proposée, à partir de l'interprétation d'A. Gruber et de L. Rubio, dans la récente édition des «Sources Chrétiennes» (*op. cit. supra, n. 10*), p. 135 et note *ad loc.*, p. 286.

comportent plusieurs³⁴. Mais, sauf erreur de notre part, son texte propre n'en compte qu'une, dont l'emploi semble justifié :

«Soluitur uenia, quia peccato *tenebatur* : ligatur anathemate, quia *solutus fuerat* fide, et per gratiam liberatus³⁵» : «S'il est délié par le pardon, c'est qu'il était prisonnier du péché : s'il est lié par l'anathème, c'est qu'il *s'était trouvé délié* par la foi et libéré par la grâce (du baptême)».

La forme *solutus fuerat* est ici conforme à l'usage traditionnel. Avec le verbe *soluere*, qui n'est pas un verbe d'état, elle permet en effet d'exprimer à la fois l'état – l'état de liberté conféré par la foi et la grâce au moment du baptême –, et l'antériorité de cet état de liberté par rapport à l'état d'emprisonnement par le péché, exprimé par *tenebatur*, imparfait d'un verbe qui, au passif, exprime l'état³⁶.

Sans précédent avant Tacite, la complétive introduite par *quod* avec les verbes “dire” et “penser” était très certainement sentie comme grammaticale dès le II^e siècle. Elle méritait d'être appréciée pour sa commodité et sa clarté³⁷. Les traducteurs latins des Écritures la privilégient parce qu'elle permet une fidélité plus littérale au texte grec. C'est ce qui peut expliquer en partie sa relative fréquence chez les auteurs chrétiens, même si l'usage varie d'un écrivain à l'autre, d'une œuvre à l'autre. Au lieu de *quod*, on trouve aussi *quia* et *quoniam*. La subordonnée conjonctive avec les verbes “dire” et “penser” alterne avec la proposition infinitive dans l'œuvre de saint Cyprien³⁸. Au contraire, elle est rare chez Pacien, comme si ce dernier voulait se rapprocher de l'usage classique. Les deux seules occurrences rencontrées en dehors du traité contre les Novatiens ont une forte saveur scripturaire³⁹. Dans le traité polémique, l'emploi plus fréquent de *quod* avec des verbes de déclaration ou d'opinion nous paraît commandé par le caractère même de l'œuvre. Il s'agit en effet à chaque fois d'énoncer, sans risque d'ambiguïté, des propositions doctrinales, souvent en série, qu'elles soient reprises à l'adversaire ou qu'elles lui soient opposées. À la différence de la proposition infinitive, la proposition

34. PACIAN., *Epist.* 1, 5, 7 (= *Ier.* 8, 4) : *auersatus fuerit* ; 5, 8 (= *Luc* 15, 32) : *mortuus fuerat* ; 5, 10 (= *Gal.* 6, 1) : *praeuentus fuerit* ; etc.

35. PACIAN., *Tract* 11, 9 (application au baptisé du texte de *Math.* 16, 18-19).

36. Voir A. ERNOUT et F. THOMAS, *Syntaxe latine*, Paris, 1951, §249.

37. J. HERMAN, *La formation du système roman des conjonctions de subordination*, Berlin, 1963, p. 34-37, démontre que les complétives conjonctives sont inscrites dans la structure même de la langue latine.

38. Dans S. DELÉANI, «La syntaxe des titres dans les recueils scripturaires de saint Cyprien», *Recherches Augustiniennes*, 29, p. 91-112, on trouvera une approche de la question des complétives conjonctives avec les verbes “dire” et “penser” (p. 98-108), ainsi qu'une bibliographie sommaire (n. 34 à 40).

39. PACIAN., *Epist.* 1, 7, 1 : «*Recordemur quod* Petrus apostolus Dominum nostrum episcopum nominarit» ; *Paen* 12, 1 : «*Mementote*, fratres, *quia* apud inferos exomologesis non est». Les invitations au souvenir, *recordare*, *recondamini quod* (*quia*), *memento(te) quod* (*quia*) reviennent souvent dans la Bible latine. De plus, ici, le contenu des complétives est spécifiquement scripturaire.

complétive permet en effet de distinguer le sujet et le complément d'objet, d'exprimer la personne, le mode et le temps :

«Interim cui *persuadere* poteris *quod* lapsis receptis ecclesia tota conciderit ? *Quod* admissis paenitentibus, admittentium populus negator effectus sit ? *Quod* si et remissior plebs aliqua fuit, etiam ceterae plebes, quae non factum eius probarint, sed consuetudinem et pacem secutae sint, Christianum nomen amiserint⁴⁰?»

Grâce à la triple répétition de *quod*, chacune des trois affirmations de l'adversaire ainsi regroupées est nettement délimitée et exprimée avec netteté. L'emploi de la proposition infinitive, au lieu de la conjonctive, aurait entraîné un subjonctif dans la conditionnelle et effacé l'importante nuance de sens apportée par l'indicatif.

Même si l'on observe des manquements, probablement voulus pour la plupart, aux normes grammaticales, on peut constater que ces normes sont connues et qu'à l'occasion, leur subtilité est exploitée pour plus de finesse et de nuance dans l'expression. À une époque où l'indéfini *quisque* ne connaît plus guère de limitation d'emploi, Pacien prend soin de conserver, à proximité, un superlatif de forme ou de sens⁴¹. Dans le même contexte, il distingue deux participes à l'ablatif, voisins l'un de l'autre, mais employés l'un comme adjectif, l'autre avec sa valeur verbale : il utilise, comme il se doit, la désinence *-i* pour le premier, la désinence *-e* pour le second⁴². Alors que le superlatif tendait à remplacer le comparatif pour souligner l'opposition de deux objets, Pacien s'en tient au bon usage. Mieux encore, par l'emploi du comparatif, il établit avec finesse une antithèse entre un objet explicitement désigné et un second objet implicite. Ainsi, dans une lettre adressée au schismatique Simpronien, *fides uerior* suggère plus fortement que *fides uera* l'existence d'une *fides falsa*⁴³ ; dans l'*Exposé sur les pénitents*, *meliora opera* assimile implicitement à des "œuvres mauvaises" les péchés véniels désignés dans le texte par *reliqua*

40. PACIAN., *Tract* 3, 4 (traduction de l'édition «Sources Chrétiennes») : «En attendant qui pourras-tu convaincre que, pour avoir accueilli des apostats, l'Église entière se soit écroulée ? que, pour avoir admis des pénitents, le peuple qui les a admis se soit rendu renégat ? que, si quelque communauté a été trop indulgente, même les autres communautés – qui n'ont pas approuvé sa manière de faire, mais se sont attachés à la coutume et à la paix – aient perdu le nom de chrétien ?» Cf. aussi *Tract*. 9, 4 ; 15, 5 ; 18, 2 ; 19, 1 ; 20, 2 ; 22, 4 ; 23, 1.

41. PACIAN., *Tract*. 26, 3 : «modicum quemque et despectissimum» ; *Epist.* 2, 8, 1 : «desperatis quibusque peccatoribus».

42. PACIAN., *Paen.* 9, 4 : «(Dauid) iacuit in cinere *sordenti*, sacco insuper *horrente* deformis». En revanche, on trouve deux participes en *-i*, à l'ablatif, alors qu'ils ne sont pas employés comme adjectifs, dans : «pro populo non roganti nec quod fecerat paenitenti» (*Tract.* 23, 3). Mais en raison de la confusion fréquente entre *e* et *i*, dans les manuscrits, il est difficile d'attribuer à Pacien, avec certitude, les formes transmises.

43. PACIAN., *Epist.* 2, 8, 4 : «quae fides uerior habeat non tacebo». L'expression *fides falsa*, qui au demeurant n'est pas inconnue de notre auteur (*Tract.* 22, 2), est ici simplement suggérée. Cet excès de raffinement va tout à fait à l'encontre des tendances de la langue, encline à utiliser le superlatif au lieu du comparatif, même à l'intérieur d'un couple dont les deux membres sont exprimés (A. ERNOUT et F. THOMAS, §194).

peccata, et insiste, plus que l'expression usuelle *bona opera*, sur la nécessité de compenser chaque péché véniel par la bonne action qui lui correspond⁴⁴.

Pacien tire profit de la valeur des temps, aussi bien dans l'argumentation que dans le récit. La manière dont il traite, dans un passage de l'opuscule contre les novatiens, un texte paulinien invoqué par son adversaire, illustre bien sa maîtrise dans ce domaine aussi⁴⁵. Il présente l'enseignement de Paul comme appartenant au passé : «docebat apostolus quod essemus noui, ut nemo peccaret», écrit-il au début du commentaire qu'il en donne, comme s'il cherchait à le reléguer au second plan et à éloigner l'interprétation de Simpronien. Il introduit ensuite une autre citation extraite de la même lettre paulinienne, mais choisie cette fois par lui. C'est le présent qu'il emploie pour annoncer cette nouvelle citation : «Denique idem apostolus dicit», comme pour mieux la rapporter à l'exposé de la vraie doctrine, exposé qu'il bâtit contre son correspondant hérétique. On peut observer la même maîtrise dans le manie-ment du style indirect⁴⁶ ou la pratique de la discordance modale dans les propositions conditionnelles⁴⁷.

Pacien a été accusé à tort de confondre le gérondif et le participe présent⁴⁸; il nous a semblé au contraire que le choix de l'une ou l'autre forme était toujours pertinent⁴⁹. Loin de considérer les prépositions comme interchangeables, selon l'expression d'A. Gruber⁵⁰, Pacien sait tirer parti, par exemple, des nuances qui distinguent *ab* et *ex*, lorsqu'il distingue la génération issue d'Adam et la génération par le Christ⁵¹. On ne peut dire non plus qu'il emploie

44. PACIAN., *Paen.* 4, 3. Il y a là comme un "hyperclassicisme", car l'opposition ne se fait pas entre *meliora opera* et *peiora opera* - cette dernière expression n'est pas dans le texte -, mais entre *meliora opera* et *reliqua peccata*. L'antithèse ainsi amorcée se poursuit dans une longue énumération qui confronte deux à deux les fautes vénielles et les vertus qui les rachètent.

45. PACIAN., *Tract.*, 9, 4-5.

46. *Epist.* 2, 2, 4 : «Tunc addidi sane, unde catholici nomen hoc traherent, non esse reputandum, quia nec Valentinis si a Valentino, nec Phrygibus si a Phrygia, nec Nouatianis si a Nouatiano uocarentur, imputari solere». Le raffinement est poussé jusqu'à l'emploi de l'infinifit dans la proposition causale du style indirect. A. GRUBER, *Studien...* (*op. cit. supra*, n. 4), p. 54, interprète de façon erronée, comme une complétive, la causale de cette phrase introduite par *quia*.

47. PACIAN., *Paen.* 1, 3 : «Nescierant ceruulum facere, nisi illis reprehendendo monstrassem» ; *Tract.* 24, 1 : «et hoc tale est, si pro non rogantibus petant, si pro perseueranti in crimine deprecentur» ; etc.

48. Les exemples donnés par A. Gruber (p. 55) et L. Rubio (p. 36) ne sont pas convaincants.

49. On comparera, p. ex., dans deux phrases voisines, l'emploi du participe présent *referens*, "lorsqu'il rapportait la pécheresse au troupeau" (*Paen.* 1, 1 : «umeris non pepercit [Dominus], integrato gregi *referens* peccatricem delicatam»), et celui du gérondif *inculcando*, "en inculquant ce qui se fait" (*Paen.* 1, 2 : «ne [...] *inculcando* quae fiunt, admoneam magis peccata quam reprimam»).

50. A. GRUBER, *Studien...* (*op. cit.* n. 4), p. 52 : «Präpositionen wechseln unter einander».

51. PACIAN., *Bapt.* 6, 1 : «Sed peccatum Adae merito transiuit in posteros, quia *ex ipso* geniti erant ; et numquid nos a Christo geniti sumus, ut propter ipsum salui esse possimus ?»

indifféremment l'accusatif et l'ablatif avec la préposition *in* ; il fait preuve au contraire d'un raffinement extrême lorsque, décrivant une chrétienne fardée, il emploie concurremment les deux constructions :

«Si quid ferruginei pulueris *in supercilio* fulguret, aut ficti nitoris *in genas* rutillet, aut coacti ruboris *in labia desudet*, ista forsitan non habetis⁵² !»

Il fixe le trait de poudre sur les sourcils de la coquette (*in* et l'ablatif), alors qu'il fait affluer aux joues l'éclat du fard et sourdre aux lèvres la rosée du rouge (*in* et l'accusatif).

Il faudrait encore montrer comment la langue de Pacien se plie aux règles de la rhétorique classique. Elle s'adapte au genre littéraire. Elle n'est pas vraiment la même dans l'exposé parénétiq ue sur la pénitence et dans l'âpre argumentation contre les novatiens, ou encore dans les lettres où la polémique se fait plus personnelle, tantôt plus venimeuse, tantôt feutrée sous les formules de politesse et les litotes propres au genre épistolaire :

«Oportet ut de tuo profiteare simplicius, *ne obscurius consulendo non scire nos facias* utrum interrogas an laccessas» : «Il faudrait que tu declares ta pensée avec moins de détours *pour que*, par trop d'obscurité dans ta consultation, *tu ne fasses pas que nous ne sachions pas* si tu interrogas ou si tu attaques⁵³.»

Elle s'adapte également aux diverses parties du discours. S'il sait argumenter, Pacien sait aussi raconter, comme en témoigne le joli récit de la "conjurati on" des novatiens, à Rome, en 252, dont la facture rappelle les meilleures *narrati ones* de Cicéron⁵⁴.

La maîtrise de Pacien dans le maniement de la langue et l'emploi des figures rhétoriques se manifeste partout. Ici, une accumulation de propositions relatives, toutes introduites par *et qui*, suggère le nombre infini des fautes réperoriées dans la loi de Moïse⁵⁵. Là, la construction de la phrase oppose de façon saisissante les hauteurs où s'élève l'orgueil démesuré de Novatien et la promptitude de sa chute irrémédiable :

«Quare sibi habeat Nouatianus epistulas suas, sibi tumorem, sibi superbiam, qua dum in altum leuatur, elisus est ; dum nemini parcit, effusus⁵⁶.»

Ici, l'on rencontre un syllogisme :

52. PACIAN., *Paen.* 10, 3.

53. PACIAN., *Epist.* 1, 2, 2.

54. PACIAN., *Tract.* 6.

55. PACIAN., *Paen.* 3, 2 : «Apud Moysen [...] in eodem infelicitatis aestuario uolutati sunt, *et qui sabbata uiolauerant, et qui immunda contigerant, et qui escarum uetita praesumpserant, et qui murmurabant, et qui pariete corrupto, et qui ueste maculata in templum summi regis intrauerant, et qui altarium [...] contigerant [...]*»

56. PACIAN., *Epist.* 2, 7, 8 : «Que Novatien garde pour lui ses lettres, pour lui son enflure, pour lui sa superbe ; dans le temps qu'elle l'élève dans les hauteurs, il s'écrase ; dans le temps qu'il refuse à tous sa pitié, le voici à terre.»

«Ergo qui catholicus, idem oboediens ; qui oboediens, idem est christianus, atque ita catholicus christianus est⁵⁷»,

là une sentence bien frappée :

«Facinoris uiam monstrat innoxiiis qui nocentibus post scelera blanditur⁵⁸.»

Pacien est à l'aise dans la véhémence indignée et dans l'ironie, recommandée par les classiques :

«Praeclarus honos, singularis auctoritas, magna constantia : reicere nocentes, attackus peccantium lugere [...] ! Quis hoc uindicat, frater ? Moyses an Paulus an Christus ? [...] Nullus horum, inquires. Quis ergo ? Nouatianus hoc praecepit. Immaculatus aliquis et purus, qui Nouatum non audierit, qui numquam ecclesiam deseruerit, qui ab episcopis episcopus factus sit, qui iure ordinario consecratus, qui uacantem cathedram in ecclesia consecutus⁵⁹ !»

Des classiques il cherche aussi à avoir la sobriété. Son goût pour l'ellipse n'a pas échappé à la critique. C'est ce goût qui est à l'origine de ce que l'on a pris, chez lui, pour des impropriétés ou des significations nouvelles. On peut observer cette méprise à propos du mot *communio*, dans l'apostrophe suivante, adressée au pécheur qui veut demeurer dans la communauté chrétienne sans confesser sa faute et en obtenir le pardon :

«Excusaberis, cum tibi *communio* suam inputauerint innocentes⁶⁰ ?».

Partant implicitement du sens global de la proposition introduite par *cum*, A. Gruber concluait que Pacien avait donné au mot une signification nouvelle, celle de *contagio*. Adoptant cette interprétation, l'auteur de l'article *Communio*, dans le *Thesaurus Linguae Latinae*, créait une rubrique particulière pour ce sens particulier, bien qu'il ne fût pas attesté ailleurs⁶¹. En fait, dans la phrase citée ci-dessus, Pacien emploie le nom *communio* avec la valeur qu'il a d'ordinaire dans le vocabulaire chrétien, mais il use d'un raccourci qui ne manque pas de vigueur : « Seras-tu hors de cause, lorsque tes frères innocents t'auront imputé leur communion ? », c'est-à-dire le fait qu'ils demeurent en communion avec toi, pécheur, et donc qu'ils sont contaminés par ton péché. Le mot *communio* n'a pas changé de sens, mais Pacien invite l'auditeur ou le lecteur à tirer de sa phrase l'idée implicite que la communion avec le pécheur

57. PACIAN., *Epist.* 1, 4, 3 (traduction «Sources Chrétiennes») : «Donc, qui est catholique est obéissant, qui est obéissant est chrétien, et ainsi être catholique c'est être chrétien.»

58. PACIAN., *Paen.* 5, 5 : «Il montre la voie du forfait aux innocents, celui qui flatte les coupables après leurs crimes». La force de la formule vient de sa brièveté et de l'affrontement, de part et d'autre du relatif *qui*, de deux mots de même radical, *innoxiiis* et *nocentibus*.

59. PACIAN., *Tract.* 1, 2-4 (traduction «Sources Chrétiennes») : «Insigne honneur, singulière autorité, magnifique assurance : rejeter les coupables, fuir le contact des pécheurs [...] ! Qui exige cela, frère ? Moïse, Paul, le Christ ? [...] "Aucun d'eux, diras-tu." Qui alors ? C'est Novatien qui l'a prescrit. Quelqu'un d'immaculé et de pur, qui n'a pas écouté Novat, qui n'a jamais abandonné l'Église, qui a été institué évêque par d'autres évêques, qui a été consacré selon la règle ordinaire, qui a obtenu dans l'Église un siège vacant !»

60. PACIAN., *Paen.* 8, 1.

61. A. GRUBER, *Studien ... (op. cit. supra, n. 4)*, p. 46 ; *TLL*, art. *communio*, c. 1966, l. 64-65. Voir aussi l'édition «Sources Chrétiennes», comm. *ad loc.*, p. 286.

entraîne la contamination de toute l'Église. Ce goût de l'implicite va chez lui parfois jusqu'à l'obscurité, notamment lorsqu'un démonstratif renvoie, non pas à un élément du contexte, mais à une idée que l'on doit en extraire⁶².

On ne peut non plus passer sous silence le soin apporté par Pacien dans la composition rythmique de chaque phrase, afin que celle-ci forme un corps harmonieux, dont les membres, de longueur minutieusement calculée, se terminent sur une clausule métrique guidant la respiration du lecteur et conforme au canon classique :

«Quare tenacitas humanitate redimetur,
conuicium satisfactione pensabitur,
tristitia iucunditate
asperitas lenitate,
grauitate leuitas,
honestate peruersitas
et quaecumque contrariis emendata proficiunt⁶³.»

Il est impossible à un moderne de se faire une idée de la façon dont étaient prononcées ces phrases, bâties pour la déclamation. Qu'il nous suffise de renvoyer au travail de R. Kauer, qui recense et classe toutes les clausules de Pacien, et aux études d'A. Anglada et de ses disciples⁶⁴.

62. PACIAN., *Paen.* 2, 2 : «Praeterea nullus existimet hunc ipsum de paenitentiae institutione sermonem solis tantummodo paenitentibus ordinatum, ne propter hoc quisquis extra hunc gradum positus est, ea quaecumque dicentur uelut in alios destinata fastidiat, cum in hanc quasi fibulam totius ecclesiae disciplina nodetur, quando et catechuminis ne *in hoc* transeant, et fidelibus ne *in hoc* redeant, prouidendum sit». Faut-il comprendre sous *hoc* la situation de péché dans laquelle se trouvent les pénitents et dans laquelle, sans l'enseignement de Pacien, les catéchumènes risqueraient de passer directement avant leur entrée dans l'Église et les fidèles de revenir en quittant la voie ? Cf. *Paen.* 8, 4 : «Et habet aliquid quod in *illo* erubescat, qui Dominum laesit ? An sic *illi* melius est perire, ne tu pudore timidus sine pudore moriaris ? Non faciens pudori locum, plus de detrimento eius adquiras, cui pro te melius est perire». Le premier-démonstratif, *illo*, semble bien désigner la confession des fautes intimes – en vue du pardon, comparée par Pacien, dans les phrases précédentes, au dévoilement devant le médecin des parties intimes et malades du corps – en vue de leur amputation et de la guérison. Le second démonstratif, *illi*, semble plutôt renvoyer à la partie malade elle-même, la faute à amputer. Le sens de *Paen.* 2, 2 et 8, 4 est vraiment très obscur.

63. PACIAN., *Paen.* 4, 3. Nous avons disposé la phrase, typographiquement, *per cola et commata*. L'emploi de l'italique marque les effets de rime destinés à souligner l'harmonie des membres de phrase entre eux. Chaque membre se termine sur une clausule métrique. À la fin du premier membre, on reconnaîtra la clausule *esse uideatur* (- - - - | - - -), chère à Cicéron ; le deuxième et l'avant-dernier se terminent sur un double crétique, le troisième et le quatrième sur un double trochée.

64. R. KAUER, *Studien ... (art. cit. supra, n. 3)*, insiste sur le fait que toutes les clausules de Pacien sont métriques, donc respectent le système quantitatif du latin, bien que ce système ne corresponde plus à la réalité perçue par les locuteurs de l'époque. A. ANGLADA, «La expresión *intemerata Dei uirgo* como metáfora del período gramatical en Paciano de Barcelona (*Epist. I, 3, 1*)», *Emerita*, 48, 1980, p. 271-294, pense que la métaphore appliquée par Pacien à l'Église appartient originellement au domaine de la rhétorique. Les grammairiens comparent en effet la

II. – L'ÉCLECTISME LINGUISTIQUE DE PACIEN :
FOISONNEMENT DU VOCABULAIRE ET MÉLANGE DES STYLES

Toutes les observations qui précèdent nous autorisent à parler du classicisme de la langue de Pacien. Et pourtant, le lecteur de Cicéron serait fortement dépaycé s'il était brutalement plongé dans son œuvre. Il serait surpris par le foisonnement des images⁶⁵, le mélange des tons, le maniérisme et un certain éclectisme, autrement dit par des traits qui ne sont guère appréciés des auteurs classiques, du moins en théorie.

Pacien lui-même nous éclaire sur sa façon de concevoir le travail de l'écrivain. Dans une lettre que nous ne possédons plus, mais à laquelle Pacien répond dans sa *Lettre 2*, Simpronien a reproché à son adversaire d'avoir reproduit un vers de Virgile. En réponse, au chapitre 4, Pacien revendique le droit pour l'écrivain, ou même pour quiconque parle, de puiser dans la richesse du langage humain (*copia sermonis humani*), car cette richesse vient de Dieu. Il n'est pas très aisé de discerner ce qu'il met exactement sous l'expression *copia sermonis humani*, mais il l'applique à un vaste champ. Il signale d'abord la diversité des idiomes, voulue par Dieu, et précise que toutes les langues ont vocation à louer Dieu et y parviennent⁶⁶. Il envisage aussi toutes les formes vocales, à quelque langue qu'elles appartiennent (*quamcumque uocem*). Elles sont "richesse de Dieu" (*copia Dei*)⁶⁷. Avec la caution de Paul qui, dans sa prédication, a recouru à des citations profanes, il va jusqu'à inclure dans les richesses du langage humain le patrimoine littéraire de l'humanité et jusqu'à le proclamer "inspiré par Dieu" : «Sur le témoignage de l'apôtre, nous tenons pour inspirés par Dieu tous les modes d'expression (*omnium uocum modos*), les langues de toutes les espèces⁶⁸». Par *omnium uocum modos* Pacien entend certainement toutes les manières de produire des *uoces*, mots isolés ou mots organisés en énoncés.

Ce qui est inspiré par Dieu, ce ne sont évidemment pas les idées des hommes, mais les formes du langage, variées à l'infini selon l'infinie richesse du Créateur, mises à la disposition des hommes pour traduire toutes sortes de

période au corps humain : chacun de ses éléments doit être soigneusement préparé pour participer à l'harmonie du tout. A. Anglada revient souvent sur le respect scrupuleux de Pacien dans l'observation de cette règle (voir notamment «*Orationis ornatus* en Paciano : la longitud de los miembros del período», *Cuadernos de Filología Clásica*, 20, 1986/7, p. 41-57). Dans ces études et celle de C. FERRAGUT DOMINGUEZ, «*Simetría en las cláusulas de Paciano de Barcelona (Epist 1)*», *Actas del I Simposio de latin cristiano (op. cit. supra, n. 22)*, p. 255-261, on trouvera l'analyse rythmique de plusieurs phrases de Pacien.

65. Voir la communication de J. FONTAINE, *Formes et fonction de l'expression imagée dans l'œuvre de Pacien*, à paraître dans les Actes du colloque sur Pacien (voir *supra*, n. 1).

66. PACIAN., *Epist. 2, 4, 5* : «*Latium, Aegyptus, Athenae, Thraces, Arabes, Hispani Deum confitentur, omnes linguas Spiritus Sanctus intellegit*».

67. PACIAN., *Epist. 2, 4, 5* : «*quamcumque uocem copiam Dei credimus*».

68. PACIAN., *Epist. 2, 4, 6* : «*Nos, teste apostolo, omnium uocum modos, omnium genera linguarum a Deo inspirata retinemus*».

pensées, bonnes ou mauvaises, dont la plus haute est la louange de Dieu. Le fragment d'hexamètre que Simpronien reproche à Pacien de citer s'appliquait dans l'*Énéide* aux candidats de la course organisée par Énée, pour la magnifier ; Pacien le rapporte aux hérétiques sans notoriété, et sur le ton de la moquerie⁶⁹. Partant de l'idée que tout ce qui a été créé est bon, Pacien se sent donc autorisé à puiser à pleines mains dans ses souvenirs scolaires comme dans la langue de ses contemporains, dans ses livres – Bible, œuvres de ses prédécesseurs chrétiens, écrits païens – comme dans la langue liturgique de son Église.

En vérité, ses écrits reflètent la profusion du langage humain. Son vocabulaire est riche et varié. Dans le domaine de la théologie tout d'abord : en annexe à son édition dans la collection «Sources chrétiennes», C. Granado a pu établir un copieux index théologique des écrits de Pacien, contenant des termes entrés peu à peu dans l'usage des chrétiens, qu'il s'agisse de formes nouvelles, comme *baptizare*, ou de mots chargés d'acceptions nouvelles, comme *gratia*. Mais les domaines les plus divers sont également concernés : langue du droit, de l'agriculture⁷⁰, de la médecine, langue de la rhétorique et de la grammaire⁷¹, au gré des métaphores choisies⁷².

L'existence des synonymes constitue un autre aspect de la richesse linguistique. Pacien est attentif à les distinguer, pour avoir pratiqué cet exercice à l'école, à l'égal de ses contemporains. Ce travail est particulièrement sensible dans le domaine de la pénitence : Pacien bénéficiait d'un héritage important, mais il a certainement contribué à enrichir et fixer la terminologie pénitentielle.

La distinction des synonymes conduit aussi les écrivains à les accumuler. Le procédé n'est pas rare déjà chez Cicéron. On le rencontre chez Pacien, même si celui-ci fait preuve de plus de modération que d'autres auteurs tardifs. Il permet soit d'opérer des distinctions entre des notions voisines les unes des autres, soit de cerner la même réalité au moyen de plusieurs approches. C'est ainsi que pour désigner le dos du Bon Pasteur de l'Évangile, ramenant au troupeau la brebis égarée, Pacien substitue au seul *humeri* du texte évangélique

69. VERG., *Aen.*, 5, 302 : «multi praeterea, quos fama obscura recondit» / PACIAN., *Epist.* I, 1, 3 : «Simon Magus et Menander et Nicolaus et ceteri quos fama recondit obscura».

70. PACIAN., *Tract.* 16, 2 : «Vides etiam agricultorem Deum, qui ipsa etiam sarmenta non perdat, sed purget et colligat ; aliqua plane in ignem, aliqua *nouellandis pastinandisque uineitis*». On notera la précision technique de cette évocation du travail de la vigne : nettoyage, renouvellement des plants, binage.

71. Selon A. ANGLADA, «La expresión *intemerata Dei uirgo...* (art. cit. supra, n. 64) et «*Christiano mihi nomen est, catholico uero cognomen* a la luz de la doctrina gramatical», *Emerita*, 32, 1964, p. 253-282, Pacien aurait appliqué à l'Église des termes et des images ayant cours dans la langue des grammairiens : l'image du corps harmonieux d'une vierge ; l'adjectif *catholicus*, qui signale le caractère général d'une règle ; etc.

72. Chez Pacien, on trouve des mots rares, dont la valeur concrète est ranimée par la métaphore, comme *reduuiae*, «envies» (petites peaux autour des ongles), *praesegmina*, «rogneres d'ongle», appliqués par dérision aux groupuscules des novatiens (*Tract.* 27, 1).

deux paronymes coordonnés, *ceruices* et *humeri*⁷³. Ou encore, il diversifie le vocabulaire de la faute :

«Primum igitur, ut diximus, de modo peccantium retractemus, sedulo requirentes quae sint *peccata*, quae *crimina*, ne quis existimet, propter innumera *delicta* quorum *fraudibus* nullus inmundus est, me omne hominum genus indiscreta paenitendi lege constringere⁷⁴.»

Dans cette phrase, quatre mots désignent la faute, *peccatum*, *crimen*, *delictum*, *fraus*. Pacien réserve *peccata* aux innombrables manquements comptabilisés par la loi de Moïse⁷⁵, rendus inévitables par les défauts de la chair (*carnalia uitia*) et «guéris par la compensation des bonnes œuvres»⁷⁶. Il leur oppose les péchés capitaux et irrémédiables (*crimina*), au nombre de trois, qui tuent l'âme⁷⁷. Cette distinction est essentielle pour le propos de son traité. Les substantifs *delicta* et *fraudes* envisagent les péchés véniels dans leurs manifestations concrètes, les actes délictueux commis ; le second insiste plus précisément sur leurs conséquences, le "dommage" qu'ils font subir.

Un cas particulier de la distinction des synonymes est celui du génitif dit "synonymique". On en trouve quelques exemples dans les œuvres de Pacien, mais avec une plus grande modération que chez un Cyprien par exemple. Dans ce type de syntagme, déterminant et déterminé se complètent de façon à désigner toutes les facettes d'un même objet : *fides catholicae ueritatis* se réfère à la doctrine catholique, véritable, et objet de foi⁷⁸.

Pacien puise facilement son bien chez ses devanciers. On a repéré chez lui de nombreuses citations et réminiscences de Virgile et d'Ovide, mais ses emprunts sont plus subtils encore. Suivant en cela une tendance qui remonte à Tacite, et avec la caution de ses prédécesseurs chrétiens, notamment Lactance, il n'hésite pas à introduire dans sa prose des vocables poétiques⁷⁹. Il emprunte aussi aux

73. Luc 15, 5 : «et cum inuenerit eam imponit in umeros suos gaudens» / PACIAN., *Paen.* 1, 1 : «*ceruicibus* etiam suis et *umeris* non pepercit [...] referens peccatricem».

74. PACIAN., *Paen.* 3, 1 : «Traisons donc d'abord, comme nous l'avons dit, des diverses catégories de pécheurs, examinant avec soin ce qui est péché, ce qui est crime, afin qu'en raison du nombre infini des actes mauvais dont nul ne peut éviter les dommages, personne ne pense que je soumette indistinctement tout le genre humain à la même loi de pénitence».

75. PACIAN., *Paen.* 3, 2-3.

76. PACIAN., *Paen.* 4, 3.

77. PACIAN., *Paen.* 4, 3-4.

78. PACIAN., *Epist.* 1, 1. Il nous paraît inexact de dire que, dans cette expression, *fides* a pris le sens de "doctrine" (éd. «Sources Chrétiennes», comm. *ad loc.*, p. 307). C'est toute l'expression qui désigne la doctrine, avec ses attributs essentiels.

79. PACIAN., *Paen.* 1, 1 : «conabor ut potero tantae uirtutis exemplum etiam *stilo condere*». Le verbe *condere* est surtout utilisé par les poètes au sens de "composer", "rédiger" ; en prose, il garde un caractère solennel qui le fait réserver aux préfaces (VAL. MAX., I, *praef.* : «*historiae seriem felici superiorum stilo conditam*» ; *Consultationes Zacchei*, I, *praef.* 2 : «*Visum est ergo rem magnam licet tenui stilo condere*»). Dans PACIAN., *Epist.* 1, 2, 6 («*De catholico nomine nullum debet esse luctamen*»), *luctamen* conserve sûrement sa couleur poétique d'origine, même si traducteurs de la Bible et auteurs chrétiens se sont déjà emparés du mot. Il en va de même pour un autre dérivé en *-men*, *solamen*, au lieu du prosaïque *solacium* (*Epist.* 1, 5, 1),

poètes la construction syntaxique «*escarum uetita*», “ce qui est interdit en fait de nourriture” – au lieu du prosaïque et banal *escae uetitae*, “les nourritures interdites” –, «*remota et uerecunda membrorum*», “ce qui est caché et honteux parmi les membres” – au lieu de *membra remota et uerecunda*⁸⁰. Dans l'exorde très travaillé de l'*Exhortation aux pénitents*, un adjectif épithète est employé avec une “valeur proleptique” – pour utiliser la terminologie des grammairiens –, comme il arrive parfois chez Virgile et les élégiaques :

«*integrato gregi referens peccatricem*» : «ramenant la pécheresse au troupeau qui sera ainsi restauré», «pour le restaurer» (et non pas «au troupeau restauré», ce qui n'aurait aucun sens)⁸¹.

Parfois encore lui échappe une fin d'hexamètre, qu'il maintient telle quelle, malgré l'incompatibilité avec le rythme convenu de la prose : «*qui tura mensis adoleuere prophanis*⁸²».

Son attitude est la même à l'égard de l'Écriture. À l'occasion, il lui emprunte des mots et des tours spécifiques. Ainsi, les expressions contenant ce que l'on désigne d'ordinaire comme un “génitif hébraïque” : *fili sanguinum*, des “fils de sang”⁸³. Ou encore *uenire* complété par un infinitif : «*hanc uenit saluam facere*»⁸⁴. Assez peu nombreux, ces emplois sont concertés et destinés à rattacher le propos à la Parole de Dieu⁸⁵. C'est dans le sillage de Paul, dont vient d'être cité un verset contenant l'expression «*reus corporis et sanguinis Domini*», que Pacien ose un *animarum reus*, “coupable envers les âmes”, alors que le génitif déterminant *reus* désigne d'ordinaire, non pas la victime, mais la faute dont on est accusé⁸⁶. S'il n'a pas une origine scripturaire vraiment prou-

ou pour *torus*, dans *Paen.* 5, 3 : «*libidinem extra uxorium torum et complexus licitos euagantem*», imité de LACT., *Inst.* 6, 16, 9.

80. PACIAN., *Paen.* 3, 2 et 8, 3. Le tour est déjà attesté chez Ennius, puis chez Lucrèce et Virgile. Il est imité par les prosateurs depuis Tite-Live et devient courant dans le latin tardif depuis Apulée.

81. PACIAN., *Paen.* 1, 1. L'épithète désigne, non pas la qualité permanente du troupeau, mais celle qui résultera de l'action salvatrice du Bon Pasteur. Cf. TIBULLE, II, 1, 44 : «*Tum bibit inriguas fertilis hortus aquas*» (la qualification de “fertile” ne convient au jardin qu'après son irrigation), PROPERCE, IV, 3, 41, etc. A. GRUBER, *Studien ... (op. cit. supra, n. 4)*, p. 51, signale encore comme poétique la construction d'*ingratus* avec le génitif, dans *Paen.* 3, 4 : «*tantae donationis ingratus*» (cf. VERG., *Aen.* 10, 666).

82. PACIAN., *Paen.* 5, 3 : «Ceux qui ont brûlé de l'encens sur des autels sacrilèges». Cf. les fins d'hexamètres : «*este profani*» (VERG., *Buc.* 8, 65), «*mentisque profanis*» (OVIDE, *Met.* 2, 833). La phrase de Pacien pourrait être un aménagement de «*mensis tura adolere profanis*», fragment d'hexamètre possible, mais dont la paternité reste à découvrir !

83. PACIAN., *Tract.* 22, 1.

84. Voir ci-dessus, p. 29 et n. 29.

85. Dans «*super unum peccatorem paenitentiam agentem in caelis angeli gaudent et chorus caelestis exultat*» (*Paen.* 12, 6), paraphrase de *Luc* 15, 7, la préposition *super* est reprise à l'évangéliste.

86. PACIAN., *Paen.* 8, 1 : «*Viues, tot animarum reus !*». Cette exclamation indignée est adressée au pécheur qui ne confesse pas sa faute, mais continue à fréquenter l'Église et à participer à l'Eucharistie. Au paragraphe précédent, Pacien l'avertit de la punition qui l'attend,

vée, le *uir ille uirtutis* de la Lettre 2 – “ce héros d’héroïsme”, si l’on peut se permettre cette traduction – convient tout à fait à l’Envoyé du Seigneur dont sont rapportées les paroles⁸⁷.

Malgré sa réserve à l’égard des nouveautés linguistiques, Pacien ne se prive pas non plus d’y puiser, lorsqu’il en a besoin. Ses créations verbales sont apparemment peu nombreuses et conformes à l’usage du temps. On peut observer chez lui une certaine complaisance pour les diminutifs, qu’il n’y a pas lieu d’expliquer par la tendance “préromane” à substituer le diminutif au simple. Le choix nous paraît toujours conscient⁸⁸. À la différence d’*ouis*, mot également attesté chez notre auteur⁸⁹, le diminutif *ouicula* a une valeur affective : ici, il suggère la tendresse du Seigneur et la faiblesse de la brebis perdue⁹⁰ ; là, il tourne les novatiens en dérision et contribue à l’ironie mordante du passage⁹¹.

Dans une même phrase on trouve à la fois l’emploi classique de *in* suivi de l’accusatif et l’emploi tardif de *super* avec le même sens :

«Diabolus *in* peccatores acceperat potestatem quam sibi ille *super* Immaculatum uindicauit ; ac sic ipse *superatus* est⁹².»

En fait, la préposition *super* est choisie pour faire jeu avec *superatus est* ; Pacien peut ainsi mettre en relation le désir insensé du diable, qui est de surpasser le Christ (*super Immaculatum*), et la victoire de ce dernier sur lui (*superatus est*). Citons encore la construction *longe ab* avec *dissimilis*, au lieu du génitif classique. Pacien sait pertinemment qu’il n’observe pas le bon usage en la retenant. Mais le souci du rythme et la recherche du parallélisme et de l’isosyllabie l’emportent sur celui de la correction et le poussent à aligner, dans la même phrase, la construction de *dissimilis* sur celle de *separatus* :

en citant *ICor.* 11, 27 : «Reus erit corporis et sanguinis Domini» («il répondra du corps et du sang du Seigneur»). Dans le même passage, Pacien paraphrase «reus corporis Domini» par «dominici corporis uiolator» (*Paen.* 7, 1 et 3).

87. PACIAN., *Epist.* 2, 2, 4. Voir éd. «Sources Chrétiennes», comm. *ad loc.*, p. 322.

88. À l’exception toutefois de diminutifs déjà entrés dans l’usage, au lieu du simple, comme *ceruulus*, dans l’expression *ceruulum facere*. Cette expression se réfère sans doute à une coutume liée aux festivités des calendes de janvier. Sur l’écrit perdu de Pacien qui portait le titre de *Ceruulus*, voir l’édition C. Granado («Sources Chrétiennes», 410), p. 42-44. Des collègues catalans ont eu l’amabilité de nous signaler que *ceruulus* était à l’origine du mot catalan désignant le cerf.

89. PACIAN., *Tract.* 13, 1.

90. PACIAN., *Paen.* 1, 1 : «propter unius *ouiculae* detrimentum ceruicibus etiam suis et umeris non pepercit (Dominus)».

91. PACIAN., *Tract.* 19, 2 : «Nouatiani, qui cum ipsi sint rapaces lupi, paulo miseriores *ouiculas* reformidant».

92. PACIAN., *Bapt.* 4, 2 : «C’est contre les pécheurs que le diable avait reçu le pouvoir qu’il revendiqua pour lui sur l’Immaculé ; et c’est ainsi qu’il fut lui-même surpassé».

«Vides apostoli indulgentiam proprias etiam sententias temperantem. Vides mitissimam lenitatem *longe a* uestro supercilio *separatam, longe a* Nouatiani fronte *dissimilem*, communi uero uitae ac saluti omnium consulentem⁹³.»

Un dernier exemple illustrera la technique consommée de l'évêque orateur, prenant son bien là où il le trouve, exploitant au besoin un tour qu'il sait incorrect, si ce tour lui paraît apte à mieux exprimer sa pensée. Dans ses écrits, à une seule exception près – sauf erreur de notre part –, aucune interrogation double ne voit son second élément introduit par *aut*. La construction est condamné par Quintilien et soigneusement évitée par les bons auteurs⁹⁴. Mais dans le *Traité contre les novatiens*, soucieux d'organiser de façon cohérente une série de quatre interrogations doubles, Pacien fait alterner *aut* et *an* à la tête des seconds membres de ces interrogations :

«*Nos unum apicem legis inflectimus, aut Nouatiani, qui tota ecclesiae iura uiolarunt [...] ? Nos in ecclesiam lupos recipimus, an potius Nouatiani, qui cum ipsi sint rapaces lupi, [...] ouiculas reformidant ? Nos consentimus malis, nos [...], nos [...], nos [...], aut illi qui Euaristum, qui Nicostratum receperunt [...] ? Nos cum adulteris et furibus conuenimus, an illi qui Nouatum uitae suae et capiti praetulerunt [...] ?*»

Double d'autres procédés, cette alternance lui permet de regrouper les interrogations deux par deux. Une première série concerne l'hérésie à proprement parler : «Qui est hérétique, qui brise l'unité de l'Église, les catholiques ou les novatiens ?» Le second groupe, signalé à son tour par la reprise de *aut* dans la première interrogation, puis de *an* dans la seconde, répond à l'accusation des novatiens, qui reprochent aux catholiques de rester en communion avec les pécheurs⁹⁶.

Il serait fastidieux de relever toutes les dépendances de Pacien à l'égard des divers registres linguistiques. Il est plus intéressant de constater qu'il n'hésite pas à mêler ces diverses tonalités, au sein d'un même passage, d'une même

93. PACIAN., *Tract.* 18, 5. Dans le manuel de LEUMANN-HOFMANN-SZANTYR, vol. 2, p. 78, la construction *dissimilis ab* est présentée comme analogique de *diuersus ab* et propre au latin tardif.

94. QUINTIL., 1, 5, 49 : «Nam et an et aut coniunctiones sunt, male tamen interrogos hic aut ille sit». L'emploi de *aut* dans l'interrogation double est rarissime avant l'époque tardive : un cas chez Varron (*De ling. Lat.* 7, 32), un chez Pline l'Ancien (30, 104).

95. PACIAN., *Tract.* 19, 2 : «Est-ce nous qui changeons un seul iota de la Loi, ou bien les novatiens, eux qui ont violé toutes les lois de l'Église ? Est-ce nous qui accueillons des loups dans l'Église ? – mais nous évitons la vue des hérétiques ! N'est-ce pas plutôt les novatiens, eux qui, tout en étant eux-mêmes des loups ravisseurs, tremblent devant de pauvres brebis ? Est-ce nous qui approuvons les méchants, nous qui [...], nous qui [...], nous qui [...], ou bien ceux-là qui ont accueilli Évariste, qui ont accueilli Nicostrate [...] ? Est-ce nous qui nous réunissons avec les adultères et les voleurs ? n'est-ce pas plutôt ceux-là qui ont préféré Novatus à leur propre vie, à leur propre tête ?» Cet emploi de *aut* est signalé parmi les particularités de Pacien, sans commentaire, par A. GRUBER, *Studien...* (*op. cit. supra*, n. 4), p. 50.

96. L'unité de chaque groupe est renforcée par la répétition de *an potius* dans le premier, de *an* seul dans le second, et par l'opposition *nos / Nouatiani* dans le premier, *nos / illi qui* dans le second.

phrase parfois. Ce mélange des tons, certes conforme au goût de l'époque⁹⁷, ne va pas sans un certain maniérisme dont nous allons donner maintenant quelques aperçus.

III. – LE MANIÉRISME DE PACIEN

Le travail sur la langue, en vue d'une plus grande expressivité, est toujours sensible chez Pacien :

«Nemo post sacri fontis auxilium foueam mortis incurrat, nec tarda solamina ingerere sacerdotes aut docere cogantur, ne peccandi iter aperiant, dum peccanti remediis blandiuntur⁹⁸.»

Dans cette phrase, remarquable par son rythme, font bon ménage la métaphore poétique de la "source sacrée", pour désigner le baptême, l'expression également poétique *tarda solamina* (*solamen* est l'équivalent poétique de *solacium*), la réminiscence scripturaire de la chute dans la fosse, le participe substantivé *peccanti*, préféré au terme propre *peccator*, pour faire jeu avec *peccandi*. L'effet recherché est atteint : tonalité poétique et tonalité biblique se conjuguent pour susciter l'effroi devant la situation du baptisé infidèle à son baptême, du pécheur que désignent en fin de phrase, nommément et avec insistance, les deux formes quasi homophones de la conjugaison de *peccare*.

Malgré la réussite de bien des passages, force est de constater que notre écrivain sacrifie parfois à la préciosité. On peut s'interroger sur l'utilité ou la clarté de tel génitif dit "synonymique" : *paenitentiam satisfactionis*, pour désigner la réparation (*satisfactio*) exigée du pénitent⁹⁹ ; *locum cathedrae uacantis*, "l'emplacement de la chaire vacante", pour dire le siège épiscopal obtenu par Corneille à la mort de son prédécesseur¹⁰⁰. On a parfois l'impression que le mot rare est préféré gratuitement à un mot plus commun, à moins que ce ne soit pour le plaisir d'un simple jeu phonique ou rythmique :

«haud despicabilis miserorum patronus, parumue idoneus deprecator» (il s'agit du Christ «défenseur non méprisable des malheureux, et intercesseur qui n'est pas peu qualifié»)¹⁰¹.

En tête, la négation *haud* est commune à deux litotes, *haud despicabilis*, "non méprisable", *haud parum idoneus*, "pas peu qualifié". L'adjectif *despicabilis* est

97. Voir les travaux de J. Fontaine sur ce sujet.

98. PACIAN., *Epist.* 1, 5, 1 : «Qu'après avoir reçu le secours de la source sacrée, personne ne se précipite dans la fosse de la mort et que les prêtres ne soient pas contraints d'administrer ou d'enseigner de tardives consolations, qu'ils n'ouvrent pas la voie du péché en flattant le pécheur de l'espoir d'un remède».

99. PACIAN., *Epist.* 1, 5, 9.

100. PACIAN., *Tract.* 6, 1.

101. PACIAN., *Tract.* 9, 6.

rare¹⁰² ; manifestement, il a été retenu pour l'assonance avec *depreicator*, les deux mots étant disposés en chiasme.

À vouloir remplacer le déterminant au génitif par un adjectif et l'adjectif par un déterminant au génitif, on aboutit à des ambiguïtés. La signification d'une expression comme «*reatu mortis adstringi*» manque vraiment de clarté¹⁰³. Le génitif qui détermine *reatus*, "inculpation", désigne ordinairement soit la personne inculpée, soit le motif de l'inculpation. Or, ce n'est pas le cas ici ; on est donc contraint de voir dans le déterminant *mortis* l'équivalent de l'adjectif *mortalis* en fonction d'épithète : une "inculpation mortelle".

La recherche incessante de l'expressivité devient lassante, même si elle n'outrepasse pas les possibilités de la langue. Pour accroître la vigueur de certains verbes, Pacien leur étend par analogie la construction usitée pour d'autres verbes de sens voisin. Dans la phrase suivante :

«*Iam quale illud est quod catholicis inputandum putas, siquando uos reges aut imperia persecuta sunt. Ergo e contrario, uobis debuit inputari quotiens regum imperiis et persecutiones catholici pertulerunt, atque in nostros pagani principes persecuti sunt*¹⁰⁴»,

le verbe *persequor* est employé d'abord transitivement – ce qui est son statut habituel, notamment dans son acception nouvelle et spécifique de "persécuter" –, puis avec *in* suivi de l'accusatif, sur le modèle des verbes *saeuire in*, "sévir contre", et *inuadere in*, "se jeter sur".

Le même phénomène peut être observé avec *scandalizare*, calque grec importé dans la langue par les traductions latines de la Bible, notamment du Nouveau Testament. Dans ces traductions, dans les citations qu'en font les auteurs et dans le texte des auteurs eux-mêmes, ce verbe est toujours transitif¹⁰⁵. Lorsque, dans le *Traité contre les novatiens*, Pacien cite le verset de Matthieu qui le contient, il reproduit fidèlement le texte évangélique, avec *scandalizare* et son régime à l'accusatif. Mais dans le commentaire qu'il donne ensuite du verset, et dans lequel il reprend le verbe *scandalizare*, il en modifie le statut, le construisant avec *in* et l'accusatif :

«*Ais adhuc scriptum : "Quod si manus tua uel pes tuus scandalizauerit te, abice eum abs te". Quid sit hoc, Moyses Deuteronomio testificante praedixit : "Si autem precatu fuerit te frater tuus" – hi sunt enim oculi et manus nostrae – "aut filia tua, aut uxor tua[...] dicens : Eamus et seruiamus diis quos non noueras" ; deinde adiecit inferius : "Deferes eum, et manus tua erit super ipsum ad occidendum eum".*

102. Il convient toutefois d'observer que les adjectifs de sens négatif, préfixés en *in-* ou, comme ici, en *de-* et dérivés en *-bilis* se développent fortement dans la langue philosophique et religieuse à partir du II^e siècle.

103. PACIAN., *Paen.* 5, 3. Comparer avec l'emploi régulier de *reatus* en *Epist.* 1, 5, 7 : «*post caedis et adulterii reatum*».

104. PACIAN., *Epist.* 2, 5, 1 : «*Comment peux-tu penser qu'il faille accuser les catholiques si les rois et les autorités vous ont persécutés ? Au rebours, c'est vous qu'on aurait dû accuser chaque fois que les catholiques aussi ont souffert persécution sur ordre des rois et que les princes païens ont lancé des persécutions contre nous*».

105. Cette affirmation vaut pour les œuvres – jusqu'à celles d'Augustin inclus – rassemblées dans le *CLCLT*, version 2.

Vides ergo non de paenitentibus dictum, sed de his qui non solum ipsi in facinore perseuerant, uerum etiam *in nos scandalizare* non desinunt ? Hi quamlibet cari sint, relinquendi¹⁰⁶.»

Il nous paraît difficile d'interpréter le fait comme relevant tout simplement de la langue populaire tardive¹⁰⁷. Il s'agit bien plutôt ici d'un procédé concerté et conscient. Ce procédé redonne au verbe une valeur imagée et concrète que lui avait fait perdre la banalité de la construction transitive. La phrase «*in nostros pagani principes persecuti sunt*» signifie : «les princes païens ont lancé des persécutions contre les nôtres» ; la construction inhabituelle attire l'attention de l'auditeur et, par l'image esquissée, suggère la violence des persécutions décrétées par les empereurs contre les catholiques. Pacien oppose cette construction inédite à la construction usuelle, qu'il réserve aux partisans de Novatien, pour minimiser leur souffrance : ces derniers ont été l'objet de simples poursuites («*uos reges aut imperia persecuta sunt*»)¹⁰⁸.

Le cas de «*in nos scandalizare*» est encore plus clair, dans la mesure où il est tout à fait isolé et apparaît donc bien comme une création de l'écrivain. L'effet nous paraît être le même : l'image du caillou (*scandalon*) qui provoque la chute sur la route resurgit grâce à la construction prépositionnelle («ils ne cessent de placer des pierres devant nous»). En même temps est soulignée l'hostilité de l'adversaire («ils placent des pierres contre nous, pour nous faire tomber»). La main ou le pied peuvent occasionner la chute («*si manus tua uel pes tuus scandalizauerit te*»), mais en quelque sorte sans intention mauvaise ; il n'en va pas de même des hérétiques, ici visés, dont l'hostilité et la malfaisance

106. PACIAN., *Tract.* 17, 2 : «Tu dis qu'il est encore écrit : "Que si ta main ou ton pied te fait tomber, jette-le loin de toi". Ce que cela signifie, Moïse l'a déjà dit, comme en témoigne le *Deutéronome* : "Si ton frère" – ce sont eux, en effet, nos yeux et nos mains –, "ou ta fille, ou ton épouse [...] te prie en disant : Allons et servons des dieux que tu ne connaissais pas", ajoutant ensuite, plus bas : "Tu le dénonceras et ta main sera sur lui pour le tuer". Tu vois donc que ces paroles ne concernaient pas les pénitents, mais ceux qui non seulement persévèrent eux-mêmes dans le crime, mais encore ne cessent de placer des pierres devant nos pas pour nous faire tomber.» Construction signalée par A. GRUBER, *Studien ... (op. cit. n. 4)*, p. 52.

107. LEUMANN-HOFMANN-SZANTYR, vol. 2, au bas de la page 275 : «In der späteren Volkssprache schliessen sich manche ursprüngliche transitive Verba der Konstruktion von *ire in*.» Les quelques exemples donnés dans ce manuel – parmi lesquels celui de *persequi in* chez Pacien – ne semblent guère appartenir vraiment à la langue populaire. Pour exprimer le point d'aboutissement, Ammien Marcellin (19, 8, 12 : «*per dumeta et siluas in montes petimus celsiores, exindeque Melitinam minoris Armeniae oppidum uenimus*») fait alterner construction prépositionnelle et construction directe ; il cherche peut-être à suggérer une marche difficile pour atteindre les sommets, contrastant avec une arrivée facile dans le bourg arménien. Une occurrence est relevée dans les *Lettres* de Cicéron (*Fam.* 5, 2, 2 : «*mediocris quidam est risus consecutus non in te sed magis in errorem meum*» : «il y eut un léger rire, qui n'était pas dirigé contre toi, mais contre mon erreur»).

108. Le procédé est d'autant plus manifeste qu'il n'est pas seul en cause. Pacien consacre cinq mots seulement, soit une courte proposition, aux persécutions dont ont été victimes les novatiens, plus du double, en deux propositions, aux persécutions contre les catholiques. Les termes utilisés pour les premiers sont repris, mais amplifiés, pour les seconds.

sont mises en valeur par la construction inusitée («*in nos scandalizare non desinunt*»)109.

Dans sa quête de l'expressivité, Pacien joue parfois aussi sur les différents emplois d'un même mot :

«Addo non solas manus in homicidio plecti, sed et omne consilium quod alterius animam impedit in mortem»110.»

Au sens propre, le verbe *plectere* signifie "frapper" ; au sens figuré, il s'applique au criminel auquel on inflige une peine. Tout en privilégiant le second sens, Pacien fait reparaître le premier en donnant pour sujet à l'infinitif passif *plecti*, non pas le meurtrier, mais ses mains111.

Innombrables enfin sont les emplois de l'abstrait pour le concret. Selon les Évangiles, le Seigneur a porté sur son dos la brebis égarée ; selon Pacien, «à cause de la perte d'une seule petite brebis, la sollicitude du Seigneur (littéralement «la sollicitude dominicale») n'a pas épargné sa nuque et ses épaules» :

«memor tamen dominicae sollicitudinis quae propter unius ouiculae detrimentum ceruicibus etiam suis et umeris non pepercit»112.»

Autres exemples : ce n'est pas à leur évêque qu'en veulent les chrétiens auxquels lui-même s'oppose dans sa propre sollicitude, mais à son «opposition soucieuse» («*sollicitae contrarietatis aduersis*»)113 ; l'apôtre disparaît derrière son indulgence ; c'est d'elle qu'émanent les sentences apostoliques, elle qui les modère114.

109. On pourrait relever, chez Pacien, d'autres exemples de constructions anormales. Cf. *Epist. 1, 1, 1* : «ex nobis fidem catholicae ueritatis examinas» ; la construction, signalée par A. GRUBER, *Studien ... (op. cit. n. 4)*, p. 46, est analogique de celle des verbes de demande, mais le sens est plus fort («à partir de nous [= en nous sondant] tu scrutes la vérité de la foi catholique»).

110. PACIAN., *Paen. 5, 3* : «j'ajoute que sont châtiées non seulement les mains, en cas d'homicide, mais aussi toute intention qui a jeté dans la mort la vie d'autrui».

111. On notera au passage la préciosité de l'expression imagée «animam impingere in mortem», "bouter la vie dans la mort".

112. PACIAN., *Paen. 1, 1*. Cf. *Paen. 6, 3* (il s'agit de la mort d'Ozias, tué par le Seigneur pour avoir touché l'arche) : «Tanta infuit cura diuinae reuerentiae, ut audaces manus nec ob auxilium sustineret». Dans ces deux exemples, on reconnaîtra un trait, caractéristique de la langue tardive, qui permet de comprendre l'entrée dans l'usage de formes de politesse telles que *maiestas tua, clementia tua*. Voir A. A. R. BASTIAENSEN, *Le cérémonial épistolaire des chrétiens latins. Origine et premiers développements* (Graecitas et Latinitas Christianorum Primaeva, Suppl. 2), Nimègue, 1964, p. 43-44.

113. PACIAN., *Paen. 1, 2*. Il convient d'ajouter que la préciosité du tour est accrue par le recours au substantif *contrarietas*, de création récente et d'emploi rare (surtout avec sa valeur première de "force qui va en sens contraire").

114. PACIAN., *Tract. 18, 5* : «apostoli indulgentiam proprias etiam sententias temperantem». On pourrait multiplier les exemples : «Ephesiis desertae dilectionis actus, at stuprum Tyathyrenis imputat» (*Epist. 1, 5, 9*) ; «Quem horrebant homines, Deus recipiebat ipsa illa malae tractationis calamitate felicem» (*Paen. 9, 6*).

La langue de Pacien est digne d'être comparée à celle d'autres évêques du IV^e siècle, aussi tributaires que lui d'une pratique séculaire et scolaire de la rhétorique. Comme eux, il écrit une véritable "prose d'art", faite pour la déclamation, avec ses raffinements et son harmonie phonique et rythmique. La correction de ses écrits, sa réserve devant les innovations syntaxiques, sa connaissance et sa maîtrise des ressources du latin classique permettent de parler à son propos d'une sorte de retour au classicisme, notamment si on le compare à ses modèles chrétiens du III^e siècle. Si respectueux de la tradition qu'il soit, il s'en éloigne pourtant par une plus grande liberté dans le choix des modèles et des modes d'expression, il n'hésite pas devant le mélange des genres et des tons, il pousse parfois la recherche stylistique jusqu'à l'exacerbation. En cela aussi, il se comporte comme les évêques cultivés de son temps. Sa langue est marquée enfin, comme la leur, par la fréquentation assidue de la Bible, des textes liturgiques et des auteurs chrétiens. Son originalité apparaît notamment dans sa manière de concevoir le travail de l'écrivain chrétien et de rendre compte, en quelque sorte, de la création littéraire d'un pasteur d'âmes : il s'agit pour lui, nous l'avons vu, de mettre en œuvre, pour le service de sa foi et le plus grand bien de sa communauté, toutes les richesses linguistiques voulues et créées par Dieu. Avec toutes les réserves qui s'imposent, cet idéal n'est pas sans évoquer celui de Montaigne : «Au rebours c'est aux paroles à servir et à suivre, et que le gascon y arrive, si le français n'y peut aller¹¹⁵». La réussite est moindre, il faut bien en convenir. Mais les quelques petites œuvres de Pacien que la tradition nous a transmises révèlent le talent oratoire d'un évêque cultivé du IV^e siècle.

Simone DELÉANI

RÉSUMÉ : Par sa formation classique, Pacien est épris de correction, sait exploiter toutes les subtilités de la langue, trouver le terme propre ou le tour le mieux adapté, et expliquer les règles de la rhétorique. Lettré du IV^e siècle, il élargit le champ du vocabulaire et de la syntaxe, pratique le mélange des styles et des tons, poursuit jusqu'au maniérisme la recherche de l'expressivité. D'une façon originale, il fonde en théorie son art d'écrire : l'écrivain a le droit de puiser, comme il l'entend, dans l'infinie richesse du langage humain, richesse voulue et créée par Dieu.

ABSTRACT : Through his classical education, Pacianus is very attentive to grammatical correctness. He exploits all subtleties of language, finds just the right and most appropriate word or phrase, and applies the rules of rhetoric. A 4th century scholar, he widened the range of both vocabulary and syntax, varied his registers, and developed his own expressive style almost to the level of the artificial. He created an original theoretical base for his writing technique : the writer has the right to draw, however he sees fit, from the infinite richness of human language, a richness desired and created by God.

115. MONTAIGNE, *Essais*, I, 26.